

MAIRIE
DE
MONTAIGUT-LE-BLANC

1, place Amouroux
63320 MONTAIGUT-LE-BLANC
PUY-DE-DÔME

Tél. Mairie : 04 73 96 70 05
Camping : 04 73 96 75 07

E-mail : mairie.montaigutleblanc@gmail.com
Site : montaigut-le-blanc.fr



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

MERCREDI 29 JUILLET 2020

Présents : Julien GUILLAUME, Dominique LOVERINI, Maurice LEVET, Fabienne BEUGER, Karine CHAMBEAUD, Rémi CHOLLEY, Christelle MONIER, Philippe MOUGEL, Marilyne NAMYST

Pouvoirs : Michel SAUVADET donne procuration à Julien GUILLAUME
Marie- Pierre AMOUROUX donne procuration à Maurice LEVET
Karine BOURDE donne procuration à Philippe MOUGEL
Jérémie JACQUART donne procuration à Fabienne BEUGER

Absents : Corinne AUREYRE, Laurent RETAILLEAU

VOTE DES BUDGETS

Le maire, Julien GUILLAUME, soumet au vote les budgets de la Commune et du CCAS.

Le budget primitif proposé en fonctionnement pour un montant de 617 025.06 € en dépenses et en recettes est voté à l'unanimité.

Le budget primitif proposé pour l'investissement pour un montant de 519 034.50 € en dépenses et en recettes est voté à l'unanimité.

Le budget du CCAS proposé en fonctionnement en dépenses et en recettes pour un montant de 3 600 € est voté à l'unanimité.

La délibération validant les comptes de l'année N-1 et l'affectation du résultat sur le budget primitif de la commune est voté à l'unanimité.

VENTE D'UN ANCIEN JEU DE L'ECOLE

Trois personnes ont fait une offre financière spontanée pour acquérir un ancien jeu d'école stocké vers l'atelier technique municipal. Après avoir délibéré, le conseil municipal a décidé de donner la priorité à la meilleure offre formulée par un habitant de la commune. La vente du jeu est ainsi accordée à Marie LACH pour un montant de 50 €.

DESIGNATION DES DELEGUES SICTOM

Le conseil municipal désigne Philippe MOUGEL et Marilyne NAMYST comme délégués titulaires et Rémy CHOLLEY et Karine CHAMBEAUD comme délégués suppléants auprès du Sictom des Couzes.

QUESTIONS DIVERSES

Le maire revient sur les travaux de la falaise de la rue du Pont. La société CAN réclamait à la commune 11 833.93 € HT de frais supplémentaires dus aux nouvelles contraintes de travaux liées au Covid 19. Le maire avait proposé au conseil municipal, lors de sa réunion précédente, de ne régler que 3040.50 HT €. La société CAN a finalement accepté cette contre-proposition.

L'abris bus place de la Chapelle était en très mauvais état, il a donc été démoli, la question de son remplacement se pose car un 2^e abris bus existe à St Julien, une enquête auprès des parents d'élèves aura lieu.

Le maire soumet plusieurs idées au conseil municipal et leur propose de voter seulement à la prochaine réunion, en septembre, pour leur laisser le temps du repérage sur place et de la réflexion :

- enlever l'ancienne cabine téléphonique, désormais défraîchie
- enlever les armoiries sur la façade de la mairie car elles sont inexactes
- renouveler la formule du panneau sur la façade de l'école primaire, pour indiquer l'école
- trouver des emplacements pour des cabanes à livres à CHAZOUX et GOURDON, comme suggéré par Philippe MOUGEL
- lutter contre la détérioration de certains chemins (notamment celui sur le pont de Louve) par le passage répété des motos, un administré ayant demandé que tous les chemins de la commune soient interdits aux motos.
- Que faire lorsqu'un arbre des naissances est mort : le remplacer ou le supprimer ?
- la vente éventuelle de plusieurs morceaux de voirie communale à des habitants qui en ont fait la demande écrite récemment (la liste sera transmise prochainement aux élus afin qu'ils puissent aller voir sur place pour mieux juger).

Le maire propose aux conseillers de se retrouver deux demi-journées afin de faire une visite collective des villages de la commune. L'idée est approuvée et ces deux visites se feront en septembre et en octobre.

Le prochain conseil municipal est fixé au 11 septembre 2020 à 20h.

La secrétaire de séance

Fabienne BEAUGER

